



Défense contre une ordonnance pénale

Par **Jose GARCIA**, le **15/10/2016** à **10:53**

Bonjour,

Je suis convoqué devant le tribunal de police suite à une ordonnance pénale que j'ai contestée.

La PM m'a arrêté en me signifiant que je roulais 30 km au dessus de la réglementation en agglomération, suivant leur compteur kilométrique. Après un contrôle d'identité, aucun procès verbal. Puis j'ai reçu une ordonnance pénale que j'ai contestée en demandant que me soit transmis toutes les pièces du dossier (jamais reçues). Reçu une convocation pour le 18/10 pour statuer l'ordonnance pénale.

Comment puis-je me défendre, je n'ai pas les moyens d'un avocat.

Merci pour votre aide.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **15/10/2016** à **10:58**

Bonjour,

Faites une demande d'avocat à l'aide juridictionnelle.

Cordialement

Par **Jose GARCIA**, le **15/10/2016** à **11:05**

Merci, mais la c'est un peu tard pour le 18/10!
Pouvez-vous m'aider autrement, sur le fond.
Merci

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **15/10/2016** à **11:40**

Ah oui effectivement c'est un peu tard mais vous pouvez toujours demander un renvoi pour

être défendu, ça peut passer...

Je vous conseille de le demander.

Personnellement, je ne peux vous aider sans avoir vu le dossier.

Cordialement

Par **Jose GARCIA**, le **15/10/2016** à **20:15**

Très bien,

Comment je peux vous fournir le dossier rapidement pour avis?

Merci,

Cordialement